

Compte-rendu – Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 29 janvier 2018

Ordre du jour :

- Election du Président et des présidents de commission ;
- Présentation du rapport d'activité 2016-2017 et du tableau de bord 2015-2016;
- Point sur l'avancement du Contrat de Baie de Canche;
- Caractérisation et identification des zones humides : présentation de la méthodologie et perspectives pour 2018;
- Suivi des têtes de bassin dans le cadre de la cartographie des cours d'eau.

Rédacteur : Valérie Chérigié

Liste des participants :

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Canche

Réunion du 29 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf Janvier à quatorze heures trente, les Membres de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E de la Canche se sont réunis à la salle de la maison du bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Roger PRUVOST. Etaient présents :

Collège des élus :

Monsieur Ghislain TETARD, représentant le Conseil Régional des Hauts-de-France ; **Madame Blandine DRAIN**, représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais; **Monsieur Bernard BAYOT**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Freddy BLOQUET**, représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Lucien BONVOISIN**, représentant la communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Gérard BONIFACE**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Damien BRICOUT**, représentant de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Christophe COFFRE**, représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois; **Monsieur Jean-Claude DARQUE**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Jean-Claude DESCHARLES**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Pascal DERAY**, représentant de la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Guy LAMBERT**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Jean LEBAS**, représentant la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois et ayant pouvoir de **Monsieur Jean-François ROUSSEL** ; **Monsieur Marcel LECLERCQ**, représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Gérard LEFEBVRE**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Philippe LEJOSNE**, représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Michel MASSART**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Philippe PIQUET**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Roger PRUVOST**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Richard SKOWRON**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ;

Collège des usagers :

Messieurs Bruno ROUSSEL et Sébastien BOCQUILLON, représentants la Chambre d'Agriculture ; **Monsieur Alain DELATRE**, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais ; **Madame Noémi HAVET**, représentante du Comité Régional de la Propriété Forestière du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ; **Monsieur Jean-Charles BRUYELLE**, représentant la Fédération Régional Nord Nature Environnement ; **Monsieur Alain WARD**, délégué titulaire représentant le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ; **Monsieur Pierre-Marie DUSANNIER**, représentant l'Association syndicale autorisée de drainage Canche Authie ; **Monsieur David VERHILLE**, représentant la société VEOLIA ; **Monsieur Christian MARTIN** représentant l'Association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins ; **Messieurs Benjamin BIGOT et David ROLLAND** représentants la Fédération Départementale Chasseurs du Pas-de-Calais ; **Monsieur Régis DELABEAU** représentant l'Association Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas-de-Calais ;

Collège des Administrations :

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais représenté par **Monsieur Julien JEDELE** ; **Monsieur Etienne DUBAILLE**, représentant Délégation Manche – Mer du Nord – Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres ; **Monsieur Ludovic LEMAIRE et Madame Annabelle MORMENTYN** représentants l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ; **Monsieur Laurent LEJEUNE**, représentant le Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie ainsi que la DREAL des Hauts-de-France ; **Monsieur Julien JEDELE**, représentant la DDTM Pas-de-Calais ; **Monsieur Benoist HITIER**, représentant l'IFREMER de Boulogne-sur-Mer ; **Madame Peggy SARGIAN**, représentant le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale ; **Monsieur Philippe ROSAN**, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais ;

Absents excusés :

Mme Maryse JUMÉZ, le représentant de l'ARS.

Autres présents :

Monsieur Cyril CONGY,
Nombre de délégués en exercice : 56
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 1

Le quorum au sein du collège des élus est atteint pour procéder à l'élection du Président (20 présents)
Le quorum des 2/3 des membres (37) est atteint pour procéder à la modification du règlement de la CLE.

Les propos reportés au présent compte-rendu sont à compléter avec les supports présentés lors de la séance ainsi qu'avec les délibérations validées.

Valérie Chérigé présente l'ordre du jour ainsi que les modalités relatives à l'élection du président de la CLE ainsi que la composition et la modification de la CLE selon l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017. Compte-tenu de l'atteinte du quorum des 2/3, il est proposé de procéder également à une modification du fonctionnement de la CLE.

1. Accueil et mot d'introduction de Monsieur Pruvost, Président de la CLE

Monsieur Pruvost accueille les participants et presque des « amis » puisque cela fait 18 ans que la CLE a démarré ses travaux. Il indique que cette réunion est « spéciale » car ayant quelques problèmes de santé, il souhaite non pas démissionner mais pouvoir passer la main. Le bilan de ses 18 ans est important : parti de rien, le travail a été intense ; il a fallu parfois arbitrer. Monsieur Pruvost est très satisfait de voir qu'au bout de 18 ans, autant de personnes sont intéressées et participent à cette réunion. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Le président rappelle qu'en 2000 c'est le Préfet qu'il lui a demandé de porter le projet de la CLE, après réflexion, il a accepté et s'est véritablement épanoui dans cette mission.

2. Election du Président de la CLE

Monsieur Pruvost souhaite laisser la « place » sans pour autant quitter la CLE. Dans ce sens, il appelle à candidature en indiquant que ce poste reste du bénévolat intégral.

Monsieur Pruvost déclare qu'il présente un candidat qui est Ghislain Tétard, qu'il connaît depuis très longtemps notamment dans le cadre du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Ghislain Tétard représente la Région Hauts de France à la CLE.

Monsieur Pruvost propose de voter à bulletin secret.

La question est posée de savoir si une autre personne au sein du collège des élus est candidat. En l'absence de proposition, Monsieur Tétard prend la parole.

Il indique qu'il a une certaine expérience de la vie publique ayant été maire de la commune de Beaurainville pendant un mandat et conseiller général pendant 3 mandats et a participé à la CLE de la Canche. Aujourd'hui, en tant que conseiller régional, il participe aux CLE de la Canche, de l'Authie et du Boulonnais. Il a ainsi conscience du travail à mener sur les questions liées à la ressource en eau (quantité et qualité) et à sa préservation. Il indique qu'en tant que professionnel de la santé, l'eau est essentielle à la vie. Il faut également parvenir à concilier les actions de préservations et les différentes activités (agricoles, industrielles,...). Il sollicite le suffrage des participants pour poursuivre le travail réalisé jusqu'alors par M. Pruvost et améliorer la qualité de l'eau en concertation totale avec l'ensemble des acteurs.

Monsieur Marcel Leclercq est nommé secrétaire de séance pour procéder à l'élection. Il est procédé à l'appel de chaque membre présent du collège des élus pour le vote. Les résultats sont les suivants :

Votes pour : 20

Votes contre :

Bulletin blanc : 1

Abstentions : 0

Monsieur Ghislain Tétard est élu Président de la CLE à l'unanimité. Il remercie l'ensemble des élus pour son élection et salue à nouveau tout le travail réalisé par Roger Pruvost. La communauté de communes des 7 Vallées Comm est remerciée pour la mise à disposition de la salle dans la Maison du Bois.

3. Composition de la Commission Permanente et des commissions thématiques

Après appel à participation parmi les présents, la nouvelle composition de la **Commission Permanente** est la suivante :

ELUS	USAGERS	ADMINISTRATION
Marcel LECLERCQ Richard SKOWRON Blandine DRAIN Jean-Claude DARQUE Philippe LEJOSNE Lucien BONVOISIN Jean-Claude DESCHARLES Ghislain TETARD	Thierry FORESTIER Jean-Charles BRUYELLE Bruno ROUSSEL Pierre-Marie DUSANNIER	Agence Française pour la Biodiversité DREAL Agence de l'eau DDTM

Les commissions thématiques actuelles sont les suivantes :

- **La commission Milieux Aquatiques (Président Bruno Roussel)**
- **La Commission Inondation (Président Jean-Charles Bruyelle)**
- **La Commission Qualité (Pas de présidence)**

Compte-tenu des prochaines étapes et des perspectives, 3 commissions thématiques sont proposées :

- **Milieux Aquatiques**
- **Prévention des inondations – Gestion qualitative : Observatoire des pollutions, de l'eau potable et de l'assainissement...**
- **Mise en œuvre, évaluation (indicateurs) et révision du SAGE.**

Pour les élections à la présidence des commissions, tous les collèges prennent part au vote.

Candidature à la présidence de la commission Milieux Aquatiques : Bruno Roussel, représentant au collège des usagers.

En l'absence d'autres candidats, Bruno Roussel est élu président de la commission Milieux Aquatiques.

Candidature à la présidence de la commission Inondations – Gestion qualitative, représentant au collège des usagers, Jean-Charles Bruyelle.

En l'absence d'autres candidats, Jean-Charles Bruyelle est élu président de la commission Inondations-Gestion qualitative.

Candidature à la présidence de la commission Révision-Evaluation du SAGE : Blandine Drain, représentant le Conseil Départemental au collège des élus.

En l'absence d'autres candidats, Blandine Drain est élue présidente de la commission révision-évaluation du SAGE.

Echanges/discussions/commentaires :

- Pascal Deray, Président de 7 Vallées Comm, indique qu'il serait souhaitable que la présidence des commissions et notamment la commission Inondations-Qualité soit présidée par un élu, compte-tenu des enjeux relatifs aux compétences sur l'eau (GEMAPI notamment) ;
- Jean-Charles Bruyelle déclare qu'il s'agit d'un observatoire et non d'une commission intervenant dans le domaine des compétences de l'eau qui sont du ressort des collectivités ou des EPCI ; il précise qu'il préside cette thématique à la CLE depuis 2005 et qu'il met ses compétences professionnelles à disposition ;
- Bruno Roussel précise que la CLE ne prend pas de décisions financières ; les seules décisions juridiques de la CLE concernent l'approbation ou la révision du SAGE ; elle est également consultée pour des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau dans le cadre des autorisations ;
- Ghislain Tetard comprend la position de M. Deray et propose que la Commission Permanente soit sollicitée pour avis notamment lorsqu'un financement est demandé ;
- Bruno Roussel indique que l'Agence lance l'état des lieux pour le prochain SDAGE (à partir de 2021) et il serait intéressant que la CLE via sa commission « Evaluation et Révision » puisse contribuer à cet état des lieux.

Les membres de la CLE sont invités à s'inscrire dans les différentes commissions soit directement en réunion ou par e-mail.

4. Modification du Règlement de la CLE

- **Modification concernant l'article 7 relatif aux commissions thématiques et à la Commission Permanente.**

Il est proposé de modifier le dernier alinéa du paragraphe suivant :

Les principales missions de la commission permanente sont les suivantes :

- Information et débats permettant d'aborder de manière plus approfondie une problématique ;
- suivi plus étroit de certains travaux telles que les études et d'élaborer le cas échéant des propositions d'orientation à la Commission dans son ensemble ;
- préparation des dossiers techniques et des séances de la commission ;
- *Examen et rédaction des avis au titre des consultations obligatoires de la CLE, en particulier sur les dossiers de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ou au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).*

La modification est la suivante : « **La commission permanente sera destinataire des avis formulés par le bureau de la CLE.** »

- **Modification concernant l'article 8 relatif à la composition, fonctionnement et missions du bureau de la CLE**

Il est proposé de supprimer le texte suivant : « *le Président a délégation du Bureau pour signer directement l'avis en question en consultant préalablement les membres de la commission permanente avec un délai de réponse fixé. L'absence de réponse dans le cadre du délai vaudra avis favorable* ».

Et de remplacer par le texte suivant : « **le Président a délégation du Bureau pour signer directement l'avis en question et peut consulter la Commission Permanente** ».

Ces modifications sont validées sans remarques.

5. Monsieur Roger Pruvost est nommé Président d'honneur de la CLE

Ghislain Tetard propose aux membres de la CLE de nommer Roger Pruvost, Président d'honneur afin que celui-ci puisse apporter son expertise et son avis sur certains dossiers. M. Pruvost accepte cette fonction.

6. Présentation et validation du rapport d'activités de la CLE 2016-2017 et du tableau de bord 2016 – Zoom sur l'avancement du Contrat de Baie de Canche

Valérie Chérigé indique que le rapport d'activités présente les années 2016 et 2017 compte-tenu que la CLE ne s'est pas réunie en 2017. Elle rappelle que les documents ont été transmis préalablement. Les participants sont interrogés quant à leurs éventuelles remarques et observations. Aucune remarque n'est formulée et le rapport est validé à l'unanimité.

Dans le cadre de ce rapport d'activités, Pauline Michalski, animatrice du Contrat de Baie de Canche fait le point sur l'atteinte des objectifs de ce programme (voir diaporama joint au compte-rendu).

Echanges/discussions/commentaires :

- Lucien Bonvoisin, Président du Comité de Baie de Canche souligne le travail fourni dans le cadre de ce contrat et souhaite que les communes puissent prendre conscience de l'enjeu majeur que représente la qualité des eaux de baignade ; dans le but d'atteindre les objectifs, il faut continuer à œuvrer dans le cadre de l'assainissement des territoires car toutes les eaux arrivent à l'estuaire ; malheureusement, aujourd'hui, les résultats sont très moyens ; certains facteurs peuvent jouer en défaveur, comme la météo mais la qualité des eaux reste primordiale ; Lucien Bonvoisin rappelle que l'enjeu est également économique pour l'ensemble du secteur littoral ; il attend une mobilisation des communes et de l'intercommunalité pour gagner « cette bataille » avec un focus particulier pour la plage du Touquet ; Il rappelle que les services de l'Etat compétents pour la police de l'Eau sont également en attente d'actions concrètes au risque d'avoir des points de blocage en matière d'urbanisme ;
- Roger Pruvost souhaite que les élus soient plus sensibilisés et réactifs face à cet enjeu majeur ;
- Jean-Charles Bruyelle rappelle que ces questions sont déjà anciennes et que les travaux liés à l'assainissement ont mis trop de temps à être réalisés et de nombreux retards sont à déplorer ;
- Pascal Deray demande pourquoi on utilise le terme de ruissellement « sur les parcelles agricoles » alors que ce ruissellement s'étend indifféremment sur le territoire ;
- Bruno Roussel répond que la remarque est pertinente mais il s'agit de faire la distinction avec le ruissellement urbain ; effectivement, sur le bassin de la Canche, ce qui n'est pas urbain, relève principalement des espaces agricoles hormis peut-être les zones de marais.

7. Caractérisation et identification des zones humides : présentation de la méthodologie et perspectives pour 2018

Valérie Chérigé fait un rappel du contexte de cette mission (voir présentation annexée à ce compte-rendu).

Simon Contant, stagiaire en 2017 au Symcéa, présente le travail réalisé (voir diaporama joint au compte-rendu).

Cette présentation insiste sur quelques points importants à l'issue du travail réalisé en 2017:

- L'inventaire actuel du SAGE : 6 750 hectares ;
- A l'issue d'un premier travail sur les données disponibles et plusieurs tests sur le terrain : 1 750 hectares de zones humides potentielles (82 unités) sont à expertiser pour compléter l'inventaire actuel ;
- Concernant la caractérisation selon la disposition du SDAGE (3 catégories : à préserver, à restaurer et agricoles) : ce travail est à réaliser sur les zones humides de l'inventaire du SAGE (6 750 ha) et sur les zones humides qui seront confirmées sur la base des 1 750 ha à expertiser.

Un groupe de travail avait été constitué pour suivre et encadrer ces travaux avec une validation de la méthode proposée lors de la réunion du 13 juillet 2017.

La CLE propose de procéder à la mise en œuvre de cette méthodologie en 2018 grâce à une expertise réalisée avec l'appui des moyens du Symcéa (embauche des personnes ayant construit la méthodologie).

Echanges/discussions/commentaires :

- Philippe Lejosne demande quels sont les critères utilisés pour caractériser une zone humide ;
- Simon Contant indique que ce sont les critères réglementaires et en particulier la pédologie (recherche de traces de fer dans les sols signifiant que de l'eau est stockée dans le sol) et la végétation (espèces hygrophiles) ; parfois, l'utilisation de ces 2 critères n'est pas possible partout notamment si la végétation naturelle a été modifiée ; il s'agit d'être le plus précis possible ;
- Bruno Roussel indique que la méthode est maintenant scientifique et consignée dans une réglementation ce qui n'était pas le cas à l'époque du premier inventaire du SAGE ; le travail qui est actuellement mené va servir de porter à connaissance notamment dans le cadre des dossiers Loi sur l'Eau et les documents d'urbanisme ; il est rappelé qu'une zone humide ne veut pas dire systématiquement zone inondable ; Bruno Roussel souligne que ce travail sera mené dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux ; le règlement du SAGE opposable aux dossiers Loi sur l'Eau sera construit sur la base de ce nouvel inventaire par l'ensemble des membres de la CLE avec une consultation des élus.

8. Point sur la cartographie des cours d'eau et suivi et élaboration d'un protocole pour les têtes de bassin

▪ La cartographie des cours d'eau

Julien Jedele de la DDTM du Pas-de-Calais présente le contexte de réalisation de la cartographie des cours d'eau. En 2015, la Ministre a demandé d'identifier les cours d'eau dans l'objectif de permettre aux acteurs du territoire d'identifier les tronçons hydrographiques sur lesquels des dossiers réglementaires doivent être déposés pour procéder à des travaux. Ce travail avait été demandé aux services de l'Etat. Dans le département du Pas-de-Calais, le choix a été fait de s'appuyer sur les commissions locales de l'Eau et les SAGE afin de profiter de l'expertise de terrain avec celle des syndicats mixtes des SAGE.

Une première carte réalisée par la DDTM a servi de base de travail. Certains secteurs avaient déjà été étudiés comme les territoires de polder (Bas-Champs) et donc n'ont pas été concernés. Pour le reste du réseau hydrographique, les expertises de terrain ont été conduites par les techniciens du Symcées et également les services de l'AFB.

Un travail important a été mené avec un suivi par un groupe de travail et une consultation des communes. In fine, la CLE a validé une cartographie en mars 2016.

Ce travail a été utilisé par la DDTM. Une vérification a été faite pour quelques points sur le territoire du SAGE avec des ajustements ponctuels.

Une consultation du public a également été organisée à la fin du mois d'octobre 2017 et a été publiée sur le site de la préfecture courant novembre 2017.

Chemin pour consulter ces documents sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais : Aller sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais, onglet Politiques publiques, dossier Environnement et développement durable, Eau-Travaux, Cours d'eau (cartographie, aides et informations, Arrêtés).

Cette connaissance est évolutive et notamment avec le suivi des têtes de bassin par la CLE.

La CLE et le Symcées sont remerciés pour ce travail majeur réalisé.

Il est également indiqué que des documents techniques tels qu'un guide sur l'entretien des cours d'eau sont disponibles sur le site de la Préfecture.

▪ Le suivi des têtes de bassin par la CLE et le Symcées

Suite à la validation de la CLE et aux discussions sur certains points, un suivi des têtes de bassin a été organisé sur une quinzaine de points avec une fréquence de 4 fois par an sur 5 années. Ce suivi a démarré en 2016.

Hervé Régniez, technicien Milieux Aquatiques au Symcées, réalise avec ses collègues ce suivi.

Les têtes de bassin ont fait l'objet d'un suivi :

- Mai 2016;
- Septembre 2016;
- Janvier 2017;
- Septembre 2017
- Décembre 2017.

Le bilan des observations est le suivant :

- Un certain nombre de points présentent des fluctuations : les Baillons, la Bimoise, le Bezinghem, le Bras de Bronne;
- La méthode a été affinée au fil des observations : la limite de l'écoulement est retenue uniquement et un nouvel outil de géo référencement est utilisé ;
- Les cours d'eau subissent les effets du manque de pluviométrie (Cf bulletin hydrologique de bassin d'octobre) avec des étiages sévères.

Actuellement, les relevés sont réalisés sur la base de la cartographie validée par la CLE.

Echanges/discussions/commentaires :

- M. Pruvost souhaite insister sur le caractère évolutif de ce travail;
- Julien Jedele indique qu'en effet cet inventaire a été réalisé sur un temps assez court avec des conditions hydrologiques particulières ; ces milieux sont en effet en constante évolution ; une mise à jour est prévue chaque année avec intégration à la cartographie en ligne ;
- Michel Massart demande qui porte cette cartographie ;
- Le travail a été validé par la CLE avec l'appui technique du Symcéa, le Préfet a vérifié ce travail avec ses services et a publié cette carte;
- Bruno Roussel souhaite pouvoir éditer une carte pour la transmettre aux communes ;
- Pierre-Marie Dusannier indique que la source de l'Huitrepin se trouve au lieu-dit le Marais à Frencq ;
- Bruno Roussel déclare que le travail de suivi des têtes de bassin permettra de vérifier le critère « débit suffisant une majeure partie de l'année » ; il faudra donc, pour confirmer la limite d'écoulement, qu'au moins la moitié des mesures correspondent à cette limite ; ce travail permettra d'avoir une vision claire sur les linéaires sur lesquels s'applique la réglementation Police de l'Eau.

L'ensemble des documents présentés en séance sont disponibles sur le site :

www.sagedelacanche.fr



S.A.G.E. de la Canche
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Vu Ghislain TETARD
Président de la Commission Locale de l'Eau



